

Concours photo

« Soignies. Une entité à visage humain »

Règlement

Article 1 : Présentation du concours

- Le concours photo, intitulé « Soignies. Une entité à visage humain », est organisé par le Centre culturel de Soignies ASBL.
- Toute participation à ce concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

Article 2 : Conditions et modalités de participation

- La participation au concours est ouverte à toutes et tous, domicilié(e)s en Belgique ou à l'étranger. Les mineurs d'âge sont admis à participer, à condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents (ou de la personne exerçant une autorité parentale à leur égard) une autorisation de participation. L'asbl Centre culturel de Soignies se réserve le droit de demander la justification écrite de la participation pour les mineurs ainsi que de disqualifier tout mineur qui ne remplirait pas cette condition.
- Un jury sélectionnera les 11 clichés s'inscrivant le mieux dans la thématique proposée.
- Les membres du jury, désignés par le Centre culturel, ainsi que les personnes vivant sous le même toit ne sont pas autorisé(e)s à participer.
- Les membres du personnel du Centre culturel de Soignies ainsi que les membres de leur famille vivant sous le même toit ne peuvent participer.
- La participation est gratuite.
- Chaque participant se verra remplir une fiche d'inscription, qu'il devra joindre, avec un maximum de 3 clichés soumis au concours.
- Les photographies doivent être en haute résolution, format (horizontal) 75cm X 50cm (300 pixels / pouce) et peuvent être en couleurs ou en noir et blanc. Elle seront envoyées au format numérique « .jpg » par mail à l'adresse info@soignies-culture.be via *WeTransfer* ou tout autre service de transfert de fichiers avant le 12 mars à minuit au plus tard.
- Les photos seront titrées dans le nom du fichier mais ne pourront, en aucun cas, porter une signature visible.
- Les informations recueillies sur chaque participant resteront confidentielles et ne seront utilisées que dans le cadre du concours.
- Les photos candidates pour le concours doivent avoir été prises dans la commune de Soignies ou dans l'un de ses villages.
- **Les clichés doivent s'inscrire dans le thème « Soignies. Une entité à visage humain. ». Présence humaine, traces humaines, empreintes du passage de l'Homme dans le paysage... sont autant de pistes de travail sans être**

exhaustives. L'originalité des clichés ainsi que leurs qualités artistiques motiveront les choix du jury.

- Les 11 photos sélectionnées par le jury seront exposées au Château de Thieusies le dimanche 23 avril 2023 (dans le cadre de la journée de découverte photo « Touch and Try » mise en place par « Soignies Photo ») puis du 27 avril jusqu'au 11 juin 2023 face à l'Espace culturel Victor Jara sis Place Van Zeeland, 31 à Soignies.

Article 3 : Utilisation des photographies

- Le Centre culturel de Soignies pourra utiliser les clichés qu'il aura réceptionnés à des fins de reproduction sur papier ou en version numérique dans le cadre du concours et de ses finalités. A ce titre, aucune rémunération ou droit assimilé ne sera dû.
- L'auteur de la photographie sera mentionné au bas de la photo.
- Le participant marque son accord pour la publication de ses photos sur les réseaux sociaux du Centre culturel de Soignies ou via tout autre support de collectivité. Le Centre culturel de Soignies s'engage à ne pas céder ces photos et à mentionner l'auteur de la photographie dans sa publication.

Article 4 : Prix

- Un "bon culture" de 30€ valable au Centre culturel de Soignies récompensera, en outre, chaque photo retenue. Les gagnants seront informés par mail et les résultats seront dévoilés sur le site internet et/ou les réseaux sociaux du Centre culturel de Soignies.

Article 5 : Exclusions

- Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.
- Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

Article 6 : Autorisation de publication

- Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise, reconnaît et accepte qu'en la soumettant, il autorise le Centre culturel de Soignies à utiliser son nom et sa photographie dans le cadre du concours et de ses finalités.

Article 7 : Droits des tiers

- Les auteurs sont les seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent.
- Le participant reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations éventuellement nécessaires à la prise de ses clichés.
- Les photographies représentant des personnes reconnaissables devront être accompagnées d'une autorisation signée par la personne concernée ou de celles des parents si cette dernière est mineure. En effet, si ces photos ne disposent pas de l'autorisation des personnes photographiées, elles ne pourront être ni exposées, ni publiées. Ces photos seront alors retirées du concours.

Article 8 : Application du règlement

- Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.
- La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement complet, en toutes ses dispositions.

Informations et contact :
Centre culturel de Soignies ASBL
Place Van Zeeland, 31 - 7060 Soignies
067/ 34 74 26